

La Suisse en bref

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **8 (1969-1970)**

Heft 32

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Je cite à titre d'exemple quelques questions :

« Une nouvelle constitution fédérale, devrait-elle être précédée de l'énumération des droits et libertés fondamentales, comme c'est le cas dans bien des constitutions cantonales, tandis que la constitution fédérale actuelle ne contient ces droits que partiellement et à des endroits dispersés ?

Quels sont les droits fondamentaux valables pour tous les habitants, et quels sont ceux qui doivent être réservés aux seuls citoyens suisses ?

Devrait-on éventuellement, introduire dans la constitution, — sous forme de directives — des articles concernant la position internationale et la politique extérieure de la Suisse ? ... etc.

Le délai a été prolongé deux fois, et l'enquête est maintenant définitivement close. La commission Wahlen examine les réponses et élabore un rapport dont on attend la publication, avec de larges extraits des réponses, en 1970. Voilà où en est la procédure. Il faut ajouter que la discussion générale dans les milieux intéressés, après un premier accueil plutôt mitigé, s'est développée parallèlement à la procédure officielle de la commission Wahlen, dans un climat assez paradoxal. L'intérêt, jusqu'à présent, n'a touché que les milieux politiques et universitaires, mais ne les a pas dépassés ; la masse des citoyens, même parmi les couches considérées comme « bons citoyens », semble encore indifférente ou reste dans l'expectative.

Dans les milieux précités qui se sont laissés entraîner dans la discussion, l'accueil réservé aux questions de fond, reste ambigu, hésitant, mitigé, indécis. On est unanime à constater l'absence d'une « idée directrice », d'une « nécessité indiscutable » et d'une « vague populaire » ; on reconnaît que la constitution actuelle, issue d'un processus pragmatique de révision lente et constante, a perdu la clarté et la cohérence et mériterait un redressement rédactionnel, mais on se demande si la lourde procédure de révision totale est appropriée à cette tâche plutôt formaliste ; enfin, on avance l'idée que la Suisse actuelle se trouve certes devant les grands problèmes modernes d'ordre technologique et sociologique, mais qu'il faudrait — oh tradition pragmatique ! — les prendre l'un après l'autre et les résoudre séparément, au besoin par un série de révisions partielles. En résumé, on a l'impression que la passion de la révision constitutionnelle a saisi quelques idéalistes dispersés et juristes passionnés, que l'idée est discutée avec tout le sérieux helvétique dans d'autres cercles, mais que là, elle n'a pas encore « mordu » vraiment. Parmi les jeunes contestataires en Suisse (il y en a de plus en plus) on trouve même le sentiment assez répandu que la révision totale est une ruse de « l'Etablissement » pour détourner l'opinion des vrais problèmes, qui exigeraient selon eux une révolution sinon politique, du moins structurelle, et qu'en conséquence, il faut la repousser.

Je voudrais ajouter ici quelques réflexions personnelles.

La Suisse a vieilli dans des structures excellentes, mais qui, après une certaine d'années sans révision fondamentale, laissent percevoir un écart de plus en plus gênant entre elles et les réalités modernes. Quand on sort de Suisse, on l'oublie vite, mais quand on y retourne, on le ressent rapidement : il y a un malaise, « le » malaise helvétique selon Max Imboden, dont les racines profondes résident exactement dans cet écart. Et l'on dit qu'il n'y a pas « d'idée maîtresse » pour la révision totale ! Cette idée c'est : arracher la Suisse à son traumatisme provenant d'une prospérité asphyxiante, l'adapter à un monde dont l'évolution est explosive, assumer la tâche exemplaire de sauvegarder des libertés essentielles dans les conditions modernes qui nous menacent avec des dangers inhumains, bref : bâtir une nouvelle Suisse avec un peuple qui a gardé tout son sens de liberté et d'humanité.

C'est une tâche historique : Car dans le monde entier, vous ne trouvez pas un peuple qui, par ses lois, ses traditions et sa pratique participe autant à l'exercice de la démocratie.

J'appartiens à un groupe de jeunes Suisses qui est fasciné par cette tâche. Le succès ne nous regarde pas : Nous y travaillons parce que nous y trouvons du plaisir. S'il se trouve des lecteurs du « Courrier » qui s'intéressent à cette expérience, je suis toujours prêt à m'entretenir avec eux.

Jörg Thalman (Bruxelles)

LA SUISSE EN BREF

● Economie. Les 10 premières industries du pays.

Une publication faite par L'« UNION DE BANQUES SUISSES » donne le classement suivant :

Chiffre d'affaires (1968)			
Société	Mio Fr.	Société	Mio Fr.
1. Nestlé	8.478	6. Sandoz	2.194
2. Hoffmann-La Roche	4.000	7. Alusuisse	1.775
3. Brown, Boveri	3.648	8. Gebrüder Sulzer	1.667
4. Geigy	2.730	9. Ursina	1.127
5. Ciba	2.655	10. Oerlikon-Bühlre	841

La plus grande entreprise suisse, NESTLÉ, se classe au 55e rang des 100 premières entreprises mondiales.

● Réduction des primes RC pour les automobilistes.

La conférence Suisse des directeurs des compagnies d'assurance-accident a annoncé à la presse que les primes d'assurance responsabilité civile seront réduites en 1970, par rapport à 1969, de 4,5 % en moyenne pour les voitures de tourisme et de 10 % en moyenne pour les motocycles.

Cette révision du tarif a été décidée à la suite d'une étude sur l'influence de l'âge, du sexe et de la durée de pratique du conducteur. On a constaté ainsi que la charge des sinistres était 4,8 fois plus élevée que la moyenne et leur fréquence, 3,4 fois plus élevée chez les conducteurs de 18 et 19 ans. Le minimum de sinistres est enregistré entre 40 et 50 ans.

C'est pourquoi la franchise à la charge des conducteurs de moins de 25 ans sera portée de 300 à 600 francs.

● 14 millions pour la recherche agricole au Valais.

La Commission du Conseil national chargée d'étudier l'octroi d'un crédit d'ouvrage au Valais a donné un avis favorable à ce sujet.

Le crédit a déjà été accordé sans opposition par le Conseil des Etats et l'on ne pense pas qu'il soulèvera des objections majeures à la Chambre basse. Il comporte un montant de 127.000 francs pour l'achat d'un terrain servant à arrondir le domaine de la sous-station pour la culture maraîchère et l'arboriculture fruitière, et un montant de 13.460.000 francs pour les bâtiments et les installations de recherche.

● Rencontres mondiales des journalistes à Verbier.

Du 25 au 28 janvier 1970 seront organisées à Verbier les 16èmes rencontres mondiales du ski-club international des journalistes. Plus de 200 participants sont attendus et se disputeront les titres du slalom géant et de la course de fond.

● Le Suisse a consommé en moyenne 74,9 litres de bière en 1968.

La Société suisse des brasseurs constate que la consommation de bière en Suisse est inférieure à celle des autres pays européens. (N.d.l.r. : ce qui n'a rien de surprenant quand on considère que notre pays est essentiellement viticole.)

Les brasseries suisses ont mis en perce pour l'exercice 1968-1969, qui s'achevait en septembre, 4.607 millions d'hectolitres de bière.

Les importations de bière se montant à 99.270 hl., les exportations à 20.233 hl.

● Une « Maison du Valais » à Paris.

Elle fut inaugurée le 18 novembre dernier. Située rue Royale, près de la Madeleine, son emplacement est un gage de succès.

Le rez-de-chaussée comporte un bar, tandis que le restaurant, dans un style mi-valaisan, mi-moderne, est installé à l'étage.

L'idée de représenter le « Canton au '4000' » dans la capitale française a germé dans l'esprit de quelques personnes et fut approuvée avec enthousiasme par l'Union Valaisanne du tourisme.

● Quatrième consommateur mondial de papier.

En 1968, la consommation de papier et de carton a atteint en Suisse, 800.000 tonnes, ce qui représente une consommation moyenne par habitant de 131 kilos environ (contre 36 kilos il y a trente ans). Ce résultat fait de notre pays le quatrième consommateur mondial de papier, derrière les USA, la Suède et le Canada. 80 % environ du papier consommé en Suisse au cours de l'année dernière a été produit par les fabriques suisses. Jusqu'en 1960, la part de la production intérieure atteignait quelque 95 %.

● Un petit livre rouge.

Non, il ne s'agit pas de la bible de Mao, mais bien d'une édition patronnée par le Département fédéral de justice et police. C'est simplement un petit fascicule, consacré à la défense civile, qui a été distribué dans tous les ménages suisses. Il a été mal accueilli dans l'ensemble du pays et a provoqué de violentes réactions, surtout en Suisse romande. Celles-ci sont dues principalement à la traduction française, qui comporte de curieuses différences avec le texte original allemand. Différences qui permettraient de croire que, pour le traducteur, le patriotisme des Romands est d'une qualité inférieure. Et pourtant, ce traducteur est un Romand : l'écrivain valaisan Maurice Zermatten, Président de la Société suisse des écrivains. Vingt de ses confrères alémaniques viennent de signer une déclaration condamnant la version française. Ils estiment, en plus, que ce travail ne permet plus, à Maurice Zermatten, d'exercer la présidence de la Société suisse des écrivains. Quelques centres de « Ramassage » se sont constitués dans le pays, dans le but de récupérer le plus grand nombre de ces « petits livres rouges », pour les renvoyer au Département fédéral de justice et police. Port dû ?

● Vins. Récolte 1969.

L'ensemble de la récolte vinicole suisse sera inférieure de 86.000 hectolitres par rapport à la moyenne des années 1958-1967 d'après les données apportées par les cantons intéressés.

Ces vendanges relativement peu abondantes sont dues aux mauvaises conditions atmosphériques qui ont régné partout durant la maturation du raisin.

La diminution la plus forte est enregistrée pour les vins blancs de la Suisse romande, dont on attend environ 200.000 hl. de moins : le chasselas est le plus touché, alors qu'on attend une récolte moyenne pour le Riesling-Sylvaner.

Pour les vins rouges, la situation est meilleure en Suisse romande et au Tessin. En revanche, la situation en Suisse orientale est inverse : les « rouges » seront moins abondants, ils passeront de 66.500 à 57.000 hl. environ.

● Pénurie de dentistes en Suisse.

D'après le rapport d'une commission fédérale, il manquerait, actuellement, près de 800 médecins-dentistes en Suisse. Les praticiens étrangers représentent déjà le 23 % de tous les médecins-dentistes de notre pays et le 60 % des médecins-dentistes scolaires. Dans les

importantes agglomérations, on compte un médecin-dentiste pour 2.000 habitants, ce qui est normal. Par contre dans les régions rurales, la densité est beaucoup moins favorable, soit un dentiste pour 4.000 à 6.000 personnes. Pour améliorer cette situation, cette commission propose l'agrandissement des instituts universitaires de médecine dentaire de Bâle, Berne, Genève et Zurich et, notamment, l'intensification de la prophylaxie des affections dentaires, avant tout la carie, par la fluoruration de l'eau potable, dont les résultats sont nettement positifs.

• Les Jésuites et la constitution helvétique.

A la demande du Conseil fédéral, le professeur Werner Kaegi, de Zurich, a été chargé d'étudier l'opportunité de supprimer les articles 51 — qui interdit l'ordre des jésuites — et 52 — qui interdit la création de nouveaux couvents. Le rapport de M. Kaegi a été rendu public dernièrement. Il aboutit à la conclusion que les articles ci-dessus sont injustes et contraires au droit.

• Une année record pour le tourisme Suisse.

Avec un total de 33 millions de nuitées, soit un million environ de plus que l'année précédente, 1969 remportera le record touristique.

• Protection des locataires.

Un nouveau projet de loi sur la limitation des résiliations en matière de droit au logement a été soumis, par le Conseil fédéral, aux Chambres. Comme il existe, à son propos, des divergences entre le Conseil national et le Conseil des Etats et qu'il ne semble pas possible d'harmoniser les points de vue avant le 31 décembre, soit à l'échéance du régime actuel, le Conseil fédéral a proposé aux Chambres de prolonger d'un an la validité de l'arrêté fédéral sur les loyers des biens immobiliers. C'est dire que le système de la surveillance des loyers n'est pas encore à l'agonie !

SPORTS

• Football. Coupe du monde.

Pour la troisième fois, nous ne participerons pas au tour final. En effet, tous nos espoirs de qualification pour Mexico s'envolèrent à Salonique en octobre dernier où nous fûmes battus sévèrement par la Grèce : 4—1. Pourtant la première demi-heure de jeu avait été en faveur de nos représentants. Le tournant de la partie se situa à la 33e minute : un coup franc de Kuenzli ne donnait rien et, sur la contre-attaque, les Hellènes ouvraient la marque. Ces derniers doublaient leur avance à la 40e minute pour porter le score à 3—0 juste avant le repos. Le match était joué.

Grande amertume pour nos joueurs et sportifs. Pourtant la Suisse a fort contribué à l'élimination du Portugal, troisième en Angleterre lors des joutes de 1966.

Voici ses résultats enregistrés dans son groupe :

Suisse-Grèce : 2—0; Grèce-Suisse : 4—1.

Suisse-Roumanie : 0—1; Roumanie-Suisse : 2—0.

Suisse-Portugal : 1—1; Portugal-Suisse : 0—2.

Classement final : 1. Roumanie, 9 points; 2. Grèce, 7 pts; 3. SUISSE, 5 pts; 4. Portugal, 4 pts.

• Coupe des vainqueurs de coupe.

En 8e de finale, notre représentant, Saint-Gall, s'est fait battre par 4—0 à Sofia, au premier tour, abandonnant donc pratiquement tout espoir de qualification. En effet, lors du match retour, les Saint-Gallois ne purent faire mieux que 0—0.

• Championnat.

Après 9 matches Zurich et Lugano se partagèrent le « leadership » avec 12 points, suivis de Servette et Lausanne à une longueur. Lors de la 10e journée, le match au sommet Servette - Lugano se solda par un nul : 1—1, tandis que Zurich se fit battre par ces concitoyens, Grasshoppers, 3—1. Lausanne ayant fait également match nul à Bellinzona, Lugano passait ainsi seul en tête, suivi des trois équipes précitées, à un point.

• Hockey sur glace.

Pour la première fois depuis bien longtemps le porte-drapeau, et champion incontesté, La Chaux-de-fonds, se fit battre dans ses installations le mercredi 19 novembre dernier par 1—2. L'auteur de l'exploit n'était autre que SIERRE, la « Cité du Soleil » valaisanne, qui passait ainsi seul en tête du championnat.

• **Cyclisme.** Au tour de l'Avenir pour amateurs, nos représentants, Fuchs et Hubschmid se mirent en valeur dans les deux dernières demi-étapes. Fuchs a enlevé celle de Charade à Clermont-Ferrand, tandis que Hubschmid terminait le tour à la neuvième place, étant le premier des nôtres.

• Jeux olympiques d'hiver 1976.

Quatre régions, celles de St-Moritz, de Zurich, de l'Oberland bernois et de Sion, se proposaient de poser leur candidature à l'organisation des Jeux Olympiques d'Hiver 1976. Bien entendu, pour qu'une candidature de ce genre soit prise au sérieux il fallait, avant tout, être à même de donner des garanties financières. C'est pourquoi, chacun des cantons ci-dessus s'est vu dans l'obligation de demander à ses électeurs de voter le principe d'un fonds de garantie, de nombreux millions. Les populations de Zurich et de Berne ont répondu négativement, tandis que celles des Grisons et du Valais en acceptaient le principe et les montants proposés. Finalement, le Comité olympique suisse a décidé de présenter officiellement, pour la Suisse, au Comité International Olympique, la candidature de Sion et du Valais. Pour prendre cette décision, il a tenu compte du fait que St-Moritz et les Grisons avaient déjà été chargés, à deux reprises, de l'organisation de Jeux olympiques d'hiver. Il va de soi que bien d'autres pays cherchent à obtenir, pour une de leur station, ces jeux olympiques d'hiver 1976. Ce n'est qu'en mai 1970 qu'un choix définitif sera fait par le C.I.O. En attendant, nous souhaitons, de tout cœur, bonne chance au Valais.

La Conférence intercantonale des chefs de départements de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin met au concours le poste de

DIRECTEUR

de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, dont le siège est à Neuchâtel.

Le (la) candidat(e) doit être titulaire d'un grade universitaire et avoir l'expérience de l'enseignement et de la recherche pédagogique.

Il s'agit là d'un nouveau poste. Le directeur aura donc d'abord à organiser l'institution.

Il devra ensuite notamment :

- établir des plans de recherche intéressants l'enseignement romand à tous les degrés, de l'école maternelle à l'entrée à l'Université ;
- animer et diriger des équipes de chercheurs ;
- organiser le service de documentation ;
- assurer les contacts indispensables avec les établissements similaires en Suisse et à l'étranger.

Entrée en fonction : immédiate ou à convenir.

Les offres sont à adresser jusqu'au 31 décembre 1969 à : Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, Secrétariat du Conseil de direction, Faubourg de l'Hôpital 65, 2000 Neuchâtel (tél. 038/5 68 01/int. 428) où tous renseignements ainsi que les statuts et le cahier des charges peuvent être obtenus.

DIPLOMATIE SUISSE EN BELGIQUE

A l'Ambassade

Monsieur Jean Richard, Conseiller d'Ambassade, après permanence de trois ans à Bruxelles, ayant quitté notre ville à la suite de sa nomination comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Sénégal, Monsieur Rémy Godet, Conseiller d'Ambassade, a été appelé à lui succéder. M. Godet, qui auparavant était affecté à notre Ambassade à La Haye, est entré en fonction depuis le début du mois d'octobre.

A la Mission Suisse auprès des Communautés

Européennes

Monsieur Max Feller, Conseiller d'Ambassade, Chef-adjoint de la Mission, a quitté Bruxelles le 18 mars 1969 pour Berne, où il a été nommé Chef du Bureau de l'Intégration du Département politique fédéral et du Département fédéral de l'économie publique, avec le titre de Ministre.

Monsieur Feller a été remplacé par Monsieur Pierre Cuénoud, Conseiller d'Ambassade, transféré de Rio de Janeiro à Bruxelles. Monsieur Cuénoud est marié et père d'une fille.

Monsieur Hans Buchmann, qui remplissait depuis 1962 les fonctions de Conseiller agricole de la Mission, a été rappelé à Berne au Département fédéral de l'économie publique où des tâches de coordination en matière agricole lui ont été confiées.

Monsieur Buchmann a été remplacé à la Mission par Monsieur Theodor Glaser, ingénieur agronome ETH. Monsieur Glaser est marié et père de deux filles.

ET NOTRE MAISON SUISSE ?

Il y a quelque trente ans, les Suisses de Bruxelles inauguraient dans la joie leur Maison, réalisant enfin un rêve longtemps caressé. Grâce à de généreux donateurs, en particulier Monsieur Schwytter, ils aménagèrent un immeuble de classe qui offrait enfin de locaux spacieux aux différentes sociétés helvétiques de la place. Les années sombres qui commençaient alors devaient rendre infiniment précieux les multiples services de la Maison Suisse : hébergement des réfugiés, distribution de colis, réunions des Suisses. La paix enfin revenue, la vie normale reprit peu à peu son cours apportant une activité sociale reconfortante à nos chers Compatriotes. Qu'est-il advenu alors de notre Maison Suisse ? Soigneusement entretenue sous la gérance entendue de Mr et Mme Willy WAHL, auxquels un comité compétent et bienveillant facilitait les choses, la Maison Suisse a pu mettre à la disposition des sociétés ses grandes salles, sa Stübli et son restaurant. Au cours de quelques années, une joyeuse école réunissait un dimanche par mois la petite classe pour quelques heures d'ambiance bien suisse. L'Exposition de 58 a incité le comité à installer quelques chambres coquettes pour les Suisses de passage à Bruxelles. Tout était donc organisé au mieux. Mais le temps qui passe apporte en tout une évolution parfois imprévue, et, aujourd'hui, nous nous demandons si notre Maison Suisse est vraiment le foyer où nos compatriotes viennent se détendre. Oui ! le jeudi soir y ramène toujours les fidèles joueurs de cartes ; les nombreuses sociétés, l'ouvroir, y tiennent leurs réunions, mais au-delà ? Il est vrai que le restaurant, magistralement dirigé par Monsieur W. Wahl, s'est fait une renommée flatteuse, non seulement parmi les Suisses, mais aussi parmi nos amis belges, heureux de trouver dans un quartier de plus en plus administratif, le havre où il est possible de savourer un repas soigné dans une ambiance particulièrement agréable. Mais est-ce suffisant pour une communauté en pleine expansion et favorisée sous bien des rapports ? Ses membres ne voient-ils pas des possibilités de réunions amicales dans leur Maison Suisse, n'éprouvent-ils pas le désir d'organiser d'intéressantes rencontres dans ces locaux qui sont à eux ? Alors que, de toutes parts, des groupes culturels se forment pour l'agré-